

COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal
Séance du 16 mai 2024 à 15 h

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121- 25
du Code des Collectivités Territoriales.

Présents : POURCHET Roland, DESMOULINS Muriel, VIGNAL Sonia, BERINGS Ludgerus, PIERRE FRANCOIS Emmanuel, POURRE Jacky, DESMOULINS Michel, Diana DELAHAYE

Absents excusés : DAVID Pierre et DESMOULINS Michel

PIERRE FRANCOIS Emmanuel a été désigné secrétaire de séance.

DAVID Pierre a donné son pouvoir à Jean-Louis LABONNE.

DESMOULINS Michel a donné son pouvoir à Muriel DESMOULINS

Le compte-rendu du dernier conseil du 04/04/2024 est soumis à l'approbation du conseil :
VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION.

Le Maire propose au conseil de rajouter à l'ordre du jour, les points suivants :

- Achat d'un vidéoprojecteur
- Acceptation de dons
- Approbation assistance AMO Corrèze Ingénierie – Réhabilitation salle polyvalente
- Décision modificative de virement de crédits

Le conseil municipal accepte ces ajouts à l'unanimité.

1/ Présentation du projet PLUI par le cabinet Karthéo

Cette présentation réalisée par le cabinet Karthéo s'est déroulée en 4 points :

- Un rappel sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), ce document réglementaire, légal, fixe le droit des sols sur l'ensemble des territoires. Il est d'un intérêt général pour le respect des objectifs du développement durable, ainsi que l'équité des droits des administrés.
- Retour sur la prospective territoriale : l'urbanisation limitée permet de maintenir l'inconstructibilité partielle dans certaines zones. Cette urbanisation limitée permet également de maintenir la population et ses besoins de logements à un niveau constant. Le territoire se projette sur un accueil de 1 000 habitants sur une dizaine d'années.
- Rappel de l'importance du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable dans le PLUi. Celui permet de définir les orientations d'urbanismes et les stratégies d'aménagement du territoire.
- Les différents défis du PADD sont de maintenir l'activité économique du territoire, assurer la pérennité des exploitations agricoles et forestière sans oublier de développer la valeur touristique. Il doit définir une armature territoriale en appliquant les principes de densification et de concentration de l'urbanisation. Il doit également conserver le territoire dans une démarche durable et responsable et anticiper l'arrivée de nouvelle population en apportant services et équipements.

2/ Participation financière à un voyage scolaire

La commune participera à hauteur de 50 €, pour financer une sortie scolaire à une élève du collège de Lubersac, résidant à Ségur-le-château.

VOTES : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

3/ Approbation du projet de rénovation de l'éclairage public « éclairons demain »

Approbation du remplacement de 5 luminaires de l'éclairage public, projet mené par la FDEE 19, le coût de l'opération est de 2 400 €, la FDEE prend en charge une partie, reste à la charge de la commune 645.88 €.

VOTES : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

4/ Adhésion au groupement de commandes porté par la FDEE 19 pour la fourniture d'électricité

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité porté par la FDEE 19 et renouvelle la convention pour une durée de 3 ans.

VOTES : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

5/ Achat d'un vidéoprojecteur

Demande d'achat d'un vidéoprojecteur pour les réunions. Plusieurs devis ont été faits :

FABREGUE : 747.85 €

SFERE BUREAUTIQUE : 695.00 €

Le Conseil municipal accepte le devis de SFERE BUREAUTIQUE

VOTES : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

6/ Acceptation de dons

L'association des MARCHES DE SEGUR présidée par Michel Bordes a fait une donation de 500 € à la commune pour les frais divers occasionnés par les marchés de pays.

Une donation de 200 € a également été faite pour participer à la sépulture de Jean-Claude RIMBAUD.

VOTES : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

7/ Approbation assistance AMO Corrèze ingénierie – réhabilitation de la salle polyvalente

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle polyvalente, le cabinet technique du département, Corrèze Ingénierie propose une assistance à maîtrise d'ouvrage et une convention d'assistance technique pour un montant de 6 750 €.

VOTES : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

8/ Décision modificative de virement de crédits

Une décision modificative de virement de crédits est nécessaire en section d'investissement et se décompose comme suit :

⇒ - 650 € au compte 213 – chap.23

⇒ + 650 € au compte 204182 – chap.204

VOTES : POUR 10 CONTRE ABSTENTION

9/ Questions diverses.

Un devis d'environ 700 € à été fait par la société AUTERIE pour des décorations de Noël. Ce devis comprend 3 candélabres et 4 guirlandes.

Un panneau (2 m x 2,70) devant l'ancien hangar Magnoux précisant le futur projet d'un espace culturel et touristique a été installé pour permettre de cacher le bâtiment actuel en mauvais état.

A la date du 15 mai 2024 les horodateurs ont permis de récolter 2 275 €.

Le gîte communal commence à se remplir. Le nombre de nuitées réservées devrait permettre de rapporter 2 900 €, pour le moment.

Visite du jury des Plus Beaux Village de France

Cette visite aura lieu le 19 mai prochain.

La séance est levée à 18H30.